

Directeur de publication : Cyril COTONAT
Rédaction : Le Conseil municipal

BULLETIN MUNICIPAL

10/2020 - 05/2021

● ÉDITO	1
● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS....	2
● SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS	4
● PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL D'ADOUR	7
● SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE	8
● SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS	9
● BUDGET PRINCIPAL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020	10
● BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2020....	12
● BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2020....	14
● TAXES COMMUNALES	16
● LE RELAIS	17
● COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE	18
● COMMISSION VOIRIE	19
● COMMISSION ESPACES PUBLICS	22
● DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE	23
● COMMISSION VIE DU VILLAGE	25
● COMMISSION COMMUNICATION	27
● INFORMATIONS UTILES : MAPRIMERENOV'	31
● LE COIN DES ASSOCIATIONS	33
● SECRÉTARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX	34
● NOUVEAUX LADEVÉZIENS - ÉTAT CIVIL	34
● CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES	35
● NUMÉROS UTILES	37

Mesdames et Messieurs, chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens,

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a considérablement bouleversé nos habitudes et nos vies depuis maintenant un peu plus d'un an. Les festivités et les différentes manifestations ont dû être reportées ou annulées. Nos associations ont dû, pour la majorité d'entre elles, mettre en sommeil leur activité. Si cette période contraignante a impacté le fonctionnement de notre village, l'équipe municipale s'est mobilisée et a poursuivi son action, fidèle à son engagement. Je tiens ici à remercier l'ensemble de nos élus sincèrement et chaleureusement.

Vous pourrez apprécier, au fil des pages, le travail réalisé sur les espaces publics, les bâtiments communaux ou encore la voirie.

Comme je vous l'annonçais en janvier, nous avons mandaté le SIVOM pour réaliser un état des lieux de la voirie communale en fin d'année 2020. Cet état des lieux nous a permis de programmer les travaux de réfection nécessaires sur la voirie communale pendant la durée du mandat. Les dégradations causées par les inondations de l'hiver dernier ont été chiffrées pour un montant de 14 000 € et nous devrions percevoir une enveloppe d'indemnisation de la part de l'État.

Le relais des producteurs locaux se mettra en place dès le mois de juin.

L'étude d'impact démarrera dans les prochaines semaines sur le terrain communal situé entre le lotissement Traillonne et le chemin de La Maoube, dans le cadre du projet d'implantation d'une ferme photovoltaïque.

Les travaux d'isolation des combles des bâtiments (hors salle des fêtes) et des appartements communaux devraient débuter dans quelques semaines. Nous allons retravailler le projet de rénovation et d'aménagement de l'ex-salle de classe n° 1, en étudiant toutes les possibilités.

Le déploiement de la fibre optique à l'habitant s'est poursuivi et les derniers travaux devraient se terminer dans le courant de l'année 2021, voire au tout début de l'année 2022. Dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les premières réunions de concertation avec la profession agricole sont programmées dans le courant du mois de juin.

Je n'oublie pas les Ladevéziennes et les Ladevéziens qui nous ont quittés. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'au petit Martin.

Dans cette situation particulière, chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens, vous pouvez compter sur notre entière mobilisation. Dans les semaines et les mois à venir, nous continuerons à porter ces valeurs d'humanisme et de fraternité qui ont façonné l'histoire de notre commune dans l'espoir de retrouver des jours meilleurs. Dans cette nouvelle période de déconfinement qui a démarré, je vous souhaite un beau printemps dans la perspective d'un bel été dans notre beau village de Ladevèze-Rivière. En attendant, je vous invite une fois de plus au respect des gestes barrières et au civisme qui va avec.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette épidémie !



Cyril COTONAT
Maire de
Ladevèze-Rivière

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget de fonctionnement

• Dépenses :

Prévues : 4 628 762 €
Réalisées : 4 255 013,84 €

• Recettes :

Prévues : 4 628 762 €
Réalisées : 4 694 670,95 €

• Résultat de l'exercice 2020 :

+ 439 657,11 €

Budget d'investissement

• Dépenses :

Prévues : 1 707 328 €
Réalisées : 1 277 006,61 €
Restes à réaliser : 327 237,76 €

• Recettes :

Prévues : 1 707 328 €
Réalisées : 923 580,17 €
Restes à réaliser : 390 865,81 €

• Résultat de l'exercice 2020 :

- 353 426,44 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget principal pour l'année 2021 s'élève à :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : **4 756 707 €**
- Investissement (dépenses et recettes) : **1 161 118,76 €**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

Le bureau d'étude Paysages de Balma a été retenu et sera chargé d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Celui-ci sera approuvé en fin d'année 2023 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été réalisés dans le courant du premier trimestre de l'année 2021 et présentés lors de la séance du conseil communautaire du 6 avril dernier. Cette étape fonde la connaissance du territoire et la justification des choix et s'est traduite par deux journées de visite de l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi, pour chaque thématique développée : intégration territoriale, démographie, mobilité, économie, développement urbain, habitat et équipements, les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces ont été présentés. La phase du projet d'aménagement et de développement environnemental va commencer. Mais en raison de la situation sanitaire, les réunions prévues avec l'ensemble des agriculteurs ont été reportées. Les réunions avec les habitants de notre territoire devraient être programmées dans le courant du mois de septembre.

TAUX ENLÈVEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

SMCD du secteur sud à Mirande : taux de TEOM fixé à 16 % (14,95 % en 2020).
SICTOM du secteur ouest à Nogaro : taux de TEOM fixé à 12,86 % (12,10 % en 2020).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE CHEZ L'HABITANT (FTTH, FTTP)

Fin de la première phase : Tieste, Ladevèze-Ville, Armentieux et Ladevèze-Rivière. Démarrage de la 2^{ème} phase qui se terminera en 2025 pour l'ensemble du département. Sur le territoire de la communauté de communes, cela concerne les communes de Couloumé-Mondébat, Lasserade, Beaumarchès, Izotges, Tourdun, Courties, Scieurac-et-Flourès, Lavéraet, Pallanne, Tillac, Monpardiac, Troncens, Blousson-Sérian, Monlézun, Ricourt, Sembouès, Cazaux-Villecomtal, Saint-Justin.

➔ Renseignements sur le site de Gers Numérique : <http://www.gersnumerique.fr/> ou à la mairie.

CRÉATION D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE RELIANT MARCIAC ET PLAISANCE

Objectif

Créer un axe de randonnée pédestre et cyclable, reliant les deux bourgs-centres (via le chemin B7 de Marciac et le chemin B3 de Plaisance) et y rattacher, au fur et à mesure, des boucles permettant de déambuler dans chaque commune en limite du nouveau tracé.

Caractéristiques du nouveau parcours

Longueur : entre 17 et 20 km au total, dont 11 km déjà existants et entretenus et 9,93 km à ouvrir au public.

Communes traversées

Marciac, Juillac, Ladevèze-Rivière, Saint-Aunix Lengros, Plaisance.

LABELLISATION « BIENS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS EMBLÉMATIQUES DE NOS COMMUNES »

Objectif

Recenser et valoriser un bien matériel ou immatériel, emblématique et révélateur de l'identité de chaque commune (un site, un élément naturel, un édifice, une œuvre d'art...).

Pour Ladevèze-Rivière

Le conseil municipal a choisi de proposer l'église de Saint-André.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE DE MARCIAC, LE 4 JANVIER 2021

Les effectifs passeront globalement sur le territoire de la communauté de communes de 359 à la rentrée 2020 à 333 à la rentrée 2021. La communauté de communes engage une réflexion dans l'objectif de fidéliser les familles. Une des pistes étudiées est la possibilité d'ouvrir plus largement le Pôle Petite Enfance.

CENTRE MULTI-ACCUEIL

Jours d'ouverture du multi-accueil, à partir de septembre 2021 :
lundi et mardi : Marciac / jeudi et vendredi : Plaisance.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

Route du lac
32230 MARCIAC

Tél : 05 62 09 30 68 - <http://www.ccbvg.fr>

SECTEUR D'ÉNERGIE DE MARCIAC

Francis Daguzan, maire de Troncens et président sortant du secteur, ne souhaitant pas renouveler sa candidature, c'est Cyril Cotonat, maire de Ladevèze-Rivière, qui a été élu président en fin d'année 2020.

Le secteur de Marciac regroupe des communes des anciens cantons de Marciac, Villecomtal et Montesquiou, soit plus de 7 000 habitants. Compte-tenu des statuts du syndicat, monsieur Christian Cabos, maire adjoint de Bassoues, a été élu deuxième délégué du secteur.

BUREAU ET COMITÉ DU SDEG

Président : Jean Dupuy – Maire de Saint Antoine

Vice-Présidents :

Monsieur BOUSQUET Jean-Claude - Adjoint - 32810 ROQUELAURE

Monsieur BURGAN Michel - Président du SIE de GIMONT - Maire de CASTELNAU-BARBARENS - 32450 CASTELNAU-BARBARENS

Monsieur CHAMBERT Serge - Président du SIE d'AUCH-SUD - Maire d'ORBESSAN - 32260 ORBESSAN

Monsieur COTONAT Cyril - Président du SIE de MARCIAC - Maire de LADEVEZE-RIVIERE-32230 LADEVEZE-RIVIERE

Monsieur DUCLAVÉ Jean - Président du SIE du BAS-ARMAGNAC - Maire de MAGNAN - 32110 MAGNAN

Monsieur DUFOUR Philippe - Président du SIE de CONDOM - Maire de BERAUT - 32100 BERAUT

Monsieur FALCO Jean - Adjoint au Maire d'AUCH - 32000 AUCH

Monsieur GOURGUES Gérard - Président du SIE d'EAUZE-MONTREAL - Maire de BRETAGNE-d'ARMAGNAC - 32800 BRETAGNE-d'ARMAGNAC

Monsieur LACOMME Pierre - Président du SIE de la VALLEE de la SAVE - Maire de MONTADET - 32220 MONTADET

Madame LARRIEU Muriel - Présidente du SIE de MIRANDE - Maire de LAAS - 32170 LAAS

Monsieur LÉZIAN Max - Président du SIE de VIC-FEZENSAC - 32190 CASTILLON DEBATS

Monsieur MESTÉ Michel - Président du SIE de VALENCE sur BAISE - Maire de ST ORENS POUY PETIT - 32100 ST ORENS POUY PETIT

Monsieur SAGANSAN Jean-Jacques - Président du SIE de MAUVEZIN - Maire de MONBRUN - 32600 MONBRUN

Monsieur SANCERRY Alain - Président du SIE des Vallées de la Gimone et de l'Arrats - Maire de PELLEFIGUE - 32420 PELLEFIGUE

Monsieur SOUMEILLAN Henri - Président du SIE de MASSEUBE - Maire de CABAS-LOUMASSES - 32140 CABAS-LOUMASSES

Madame THIEUX-LOUIT Véronique - Président du SIE d'AIGNAN-PLAISANCE - Maire de LUPIAC - 32290 LUPIAC

Monsieur THOMAS Jean-François - Président du SIE de RISCLE - Maire de VIELLA - 32400 VIELLA

COMITÉ

Monsieur ARIES Eric

Monsieur BACQUE Alain

Monsieur BARON Philippe

Monsieur BELMONTE Julien

Madame BLANCHARD Isabelle

Monsieur BLAYA Bruno

Monsieur BLONDEAU Bruno

Monsieur CABOS Christian

Monsieur CARDONA Christian

Monsieur CHAVAROT Henri

Madame DERENS Anne-Sophie

Monsieur DIEDERICH Henri

Monsieur DORBES Marceau

Monsieur DUCÉRE Jean

Monsieur DUFFOURG Alain

Monsieur DUPOUTS Roland

Monsieur DURREY Joël

Monsieur ESQUIRO Paul

Monsieur FORMENT Guy

Monsieur GIACOSA Patrick

Monsieur LE MAIRE Jean-Claude

Monsieur LOIZON Christophe

Monsieur MARAGNON Roland

Monsieur MENDES Antoine

Madame NARRAN Béatrice

Monsieur PASQUALINI Jean-Claude

Madame PIETERS Christiane

Monsieur SEYNAEVE François

Monsieur SORIANO Michel

Monsieur VIGNAUX Lilian

Madame VIGNAUX-SCHWEITZER Kathy

POUR INFORMATION

Le SDEG exerce plusieurs compétences en matière d'énergie pour le compte de ses communes membres et d'autres établissements publics du département du Gers :

- Achats groupés d'électricité
- Actions menées en faveur de l'efficacité énergétique :
 - L'élaboration de diagnostics énergétiques des bâtiments publics ;
 - L'acquisition de Certificats d'Économies d'Énergie ;
 - L'aide à la réalisation d'opérations de maîtrise de la consommation d'électricité ;
 - Le conseil énergétique ;
 - Le renseignement sur les aides possibles à la rénovation énergétique ;
 - La réalisation d'études énergétiques ;
 - L'accompagnement et le portage du développement des énergies renouvelables ;
 - La sensibilisation du grand public à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Les actions menées par le syndicat s'inscrivent dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

EXÉCUTION DU BUDGET DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DU GERS DURANT L'EXERCICE 2020

Dépenses totales réalisées : 20 342 606,61 €

- En fonctionnement : 2 817 426,84 €
- En investissement : 17 525 179,77 €

Dont travaux d'électrification rurale : 11 580 283,32 €

Dont travaux d'éclairage public : 3 038 460,15 €

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

L'ensemble de l'éclairage public routier ainsi que les deux projecteurs du boulo-drome ont été remplacés par des luminaires de type LED.

Coût total : 13 129,60 € HT
Subvention du SDEG : 3 938,88 € (30 % du montant HT)
Montant des Certificats d'Économie d'Énergie : 6 564,80 €
Auto-financement de la commune : 2 625,92 €



INFORMATION

La labellisation du PETR du Val d'Adour en qualité de « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », dont notre commune est membre, a permis au PETR de souscrire au programme « Économie d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie.

DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les « obligés »). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

COTISATION ANNUELLE DE NOTRE COMMUNE

Dans le cadre de l'adhésion au SDEG : 30 €.
En 2021, le montant sera le même.

SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS
6, place de l'Ancien Foirail
32000 AUCH
Tél : 05 62 61 84 94 - <http://www.sdeg32.fr/>

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU VAL D'ADOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget de fonctionnement

- Dépenses : 1 189 648,27 €
- Recettes : 1 268 897,29 €

Budget d'investissement

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 2 422,80 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Section fonctionnement équilibrée à : 1 292 123,20 €

Section investissement équilibrée à : 29 786,80 €

LES ACTIONS POUR 2021

Poursuite de la mise en œuvre des programmes de développement territorial : le programme LEADER, le Contrat Territorial, complété des Contrats Bourg-Centres et du Contrat Grand Site.

Renouvellement de la contractualisation avec l'État à travers le nouveau Contrat de Relance et de Transition Écologique incluant le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Maintien d'un niveau égal de service concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Engagement de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Préparation de la dématérialisation de l'urbanisme qui devra être accessible au 1^{er} janvier 2022.

Engagement dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Maintien d'un appui technique et méthodologique auprès des collectivités pour lutter contre la désertification médicale.

PAYS DU VAL D'ADOUR
ZI du Marmajou
65700 MAUBOURGUET
Tél : 05 62 96 44 88 - <http://val-adour.fr/>

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dépenses fonctionnement :
3 322 711,80 €

Dépenses investissement :
8 073 552,38 €

Recettes fonctionnement :
4 927 268,75 €

Recettes investissement :
6 851 120,95 €

Production d'électricité des panneaux de toiture du bâtiment SIVOM : 39 885,31 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Section fonctionnement équilibrée à : 5 661 933,66 €

Section investissement équilibrée à : 8 417 282,10 €

TARIFS 2021

- Maîtrise d'œuvre : 35 €/h
- Main d'œuvre voirie, bâtiments, espaces verts : 25 €/h
- Main d'œuvre ménage : 16 €/h
- Répartition des frais de fonctionnement : augmentation de 5 %
- Pour la compétence obligatoire Voirie, entretien et investissement de la voirie communale, les critères de répartition sont :
Nombre d'habitants : 50 %,
Linéaire de voirie : 50 %.
- Pour les compétences optionnelles, les critères de répartition sont :
Investissement et entretien des bâtiments et équipements publics : 6,74 € / habitant,
Investissement et entretien des espaces publics et cimetières : 2,05 € / habitant.

PLANNING 2021 PASSAGE DÉBROUSSAILLEUSE

1^{er} passage (autour des maisons) : à partir du 20 juillet.

2^{ème} passage (autour des parcelles agricoles) : à partir du 1^{er} octobre.

RAPPEL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Bâtiments publics : 6,74 € / habitant.

Espaces Publics : 2,05 € / habitant.

Voirie : 50 % nombre d'habitants - 50 % nombre de kilomètres de la voirie communale.

FRAIS POUR NOTRE COMMUNE

Bâtiments publics et Espaces Publics : 1 486,28 €.

Espaces Publics – Cimetières : 455,10 €.

Voirie : 4 073,25 € (1 505,22 € relatif au pourcentage habitants ; 2 568,03 € relatif au pourcentage longueur de la voirie).

Longueur de la voirie communale de notre village : 38,24 km.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dépenses fonctionnement :

Prévues : 2 480 223 €

Réalisées : 2 351 220,49 €

Recettes fonctionnement :

Prévues : 2 480 223 €

Réalisées : 2 544 127,37 €

Dépenses investissement :

Prévues : 122 388 €

Réalisées : 18 857,30 €

Recettes investissement :

Prévues : 122 388 €

Réalisées : 89 410,72 €

BUDGET 2021

Fonctionnement : équilibré à 2 753 857 €

Investissement : équilibré à 69 632 €

PARC SMCD

5 véhicules de collecte en location

1 véhicule de remplacement

1 voiture de service

1 fourgon (collecte des encombrants)

1 camion plateau (déplacement conteneur, récup'verre, gros encombrants)

EFFECTIFS

Administratifs : 2 agents titulaires

Collecte des déchets : 12 agents titulaires ;

3 agents contractuels

Entretien des locaux : 1 agent contractuel

PROJET DE CONTENEURS ENTERRÉS

Les visites sur les communes du SMCD ont été programmées au début de l'année 2021 afin de réajuster, le cas échéant, les points de collecte.

Pour notre village, le projet initial n'a pas amené de réflexion ni de modification particulières.

Rappel, les conteneurs seront implantés sur l'aire de collecte des ordures ménagères. L'appel d'offres, qui est sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études INGC d'Auch, sera lancé dans le courant du printemps.

Quelques informations préalables :

- Tous les emballages seront toujours déposés en vrac.
- Des réunions sur la communication du projet sont envisagées pour accompagner les communes.
- Les colonnes aériennes seront équipées pour les personnes à mobilité réduite.
- Les travaux seront financés et réalisés par le SMCD.
- Selon le type de conteneurs retenu, la fréquence de nettoyage sera différente.
- Les bacs des cimetières seront maintenus aux emplacements actuels.

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS
DU SECTEUR SUD

Lotissement artisanal Le Pountet

32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90 - <https://smcd-sud.fr/>

Le budget principal de l'année 2020 a été approuvé par le conseil municipal en date du 11 juillet 2020. Il se décompose comme suit :

- Section Fonctionnement équilibrée à : 149 989,79 €
- Section Investissement équilibrée à : 10 261,26 €

Chacune de ces sections présente un équilibre entre les dépenses et les recettes, comme détaillé dans les tableaux suivants.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges courantes	32 870,79 €
Autres charges de gestion courante, dont SIVOM, SDIS	54 810 €
Salaires personnels et indemnités élus	50 600 €
Charges exceptionnelles (virement au budget annexe photovoltaïque)	1 320 €
Intérêts d'emprunt	200 €
Atténuations de produits, dont FNGIR, dégrèvement jeunes agriculteurs	10 189 €
Déficit fonctionnement reporté	0 €

Recettes

Produits des services, dont droits permis de stationnement, personnel mis à disposition (ASA)	1 010 €
Remboursement rémunération personnel	1 000 €
Dotations et participations	97 256 €
Impôts et taxes	36 100 €
Recettes diverses (appartements)	10 500 €
Produits exceptionnels	300 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 823,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Réseau de voirie, mobiliers	1 341 €
Dépôt caution appartement	700 €
Déficit investissement reporté	8 220,26 €

Recettes

Excédent de fonctionnement	8 220,26 €
Taxe d'aménagement	1 340 €
Dépôt caution (appartement)	700 €
Produit de session immobilière	1 €

Le compte administratif, approuvé par le conseil municipal le 11 juillet 2020, fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 34 314,68 €
- un excédent d'Investissement de : 1 625,58 €
- un résultat global de : 35 940,26 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges courantes	20 734,16 €
Autres charges de gestion courante, dont SIVOM, SDIS	35 743,56 €
Salaires personnels et indemnités élus	49 977,17 €
Charges exceptionnelles (virement au budget annexe photovoltaïque)	1 000 €
Intérêts d'emprunt	129,79 €
Atténuations de produits, dont FNGIR, dégrèvement jeunes agriculteurs	10 211 €
Déficit fonctionnement reporté	0 €

Recettes

Produits des services, dont droits permis de stationnement, personnel mis à disposition (ASA)	1 102,54 €
Remboursement rémunération personnel	1 231,68 €
Dotations et participations	74 430,07 €
Impôts et taxes	60 292,49 €
Recettes diverses (appartements)	10 608,56 €
Produits exceptionnels	621,23 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 823,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Réseau de voirie, mobiliers	0 €
Dépôt caution appartement	0 €
Déficit investissement reporté	8 220,26 €

Recettes

Excédent de fonctionnement	8 220,26 €
Taxe d'aménagement	1 443,36 €
Subvention d'investissement	182,22 €

Également approuvé par le conseil municipal 11 juillet 2020, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2020 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **11 101 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **12 194,51 €**

Également approuvé par le conseil municipal le 11 juillet 2020, le compte administratif « Photovoltaïque » de l'année 2020 fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : **3 515,53 €**
- un déficit d'Investissement de : **4 110,46 €**
- un résultat global de : **- 594,93 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges de fonctionnement (dont entretien installation)	823 €
Déficit fonctionnement reporté	0 €
Amortissement	9 946 €
Intérêt d'emprunt	330 €
Autre charge de gestion courante	2 €

Recettes

Subvention (virement du budget principal)	1 000 €
Vente d'énergie	3 816,24 €
Excédent fonctionnement reporté	398,76 €
Quote part subvention investissement	5 884 €
Produits de gestion courante	2 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges de fonctionnement	794,27 €
Déficit fonctionnement reporté	0 €
Amortissement	5 834,20 €
Intérêt d'emprunt	326,21 €
Autre charge de gestion courante	0,25 €

Recettes

Subvention (virement du budget principal)	1 000 €
Vente d'énergie	3 187,70 €
Excédent fonctionnement reporté	398,76 €
Quote part subvention investissement	5 884 €
Produits de gestion courante	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit investissement reporté	2 185,51 €
Emprunt (capital)	4 125 €
Amortissement subventions	5 884 €

Recettes

Dotations, fonds divers et réserves	2 185,51 €
Emprunts	63 €
Opération d'ordre de transfert entre section	9 946 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit investissement reporté	2 185,51 €
Emprunt (capital)	4 123,66 €
Amortissement subventions	5 884 €

Recettes

Dotations, fonds divers et réserves	2 185,51 €
Emprunts	63 €
Opération d'ordre de transfert entre section	5 834,20 €

Également approuvé par le conseil municipal le 11 juillet 2020, le budget annexe « Cœur de village » de l'année 2020 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **231 824,67 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **259 448,31 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Frais de fonctionnement	9 295 €
Opération d'ordre de transfert entre section (stocks)	192 346,91 €
Virement section investissement	26 800,01 €
Frais accessoires terrain	1 827,75 €
Intérêts d'emprunt	1 555 €

Recettes

Vente terrains	21 869,49 €
Excédent fonctionnement reporté	4 930,52 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (stocks terrain)	203 196,91 €
Transfert charge financière	1 827,75 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit investissement reporté	40 301,39 €
Emprunt	15 950,01 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	203 196,91 €

Recettes

Emprunt d'équilibre	40 301,39 €
Virement de la section de fonctionnement	26 800,01 €
Opération d'ordre de transfert de section	192 346,91 €

Lors de l'élaboration du budget 2021, il a été constaté une incohérence entre le compte de gestion et le compte administratif 2020.

Le délai ainsi que la réponse apportés par le conseiller aux décideurs locaux des impôts n'ayant pas permis de voter le compte administratif en toute sincérité, ceux-ci seront repris et votés ultérieurement après vérification.

ERRATUM BULLETIN MUNICIPAL 01/2019 - 08/2020

Dans le précédent bulletin, des erreurs se sont malencontreusement glissées :

- dans la rubrique Budget annexe « Cœur de village » 2019 ainsi que dans la rubrique Compte administratif « Cœur de village » 2019, les graphiques reproduits étaient erronés. Toutefois, les tableaux récapitulatifs correspondants étaient, quant à eux, corrects.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

DÉTAIL DES RESSOURCES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2020.

LIBELLÉS	BASES 2020	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUITS ASSURÉS
Taxe d'habitation	176 200	12,67	12,67	22 325 €
Foncier bâti	115 500	8,99	8,99	10 383 €
Foncier non bâti	30 900	54,75	54,75	16 918 €
TOTAL				49 626 €
+ Allocations compensatrices versées par l'État au titre d'allègements				8 142 €
- Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				10 189 €
Montant prévisionnel des ressources fiscales à percevoir				47 579 €
Montant total des ressources fiscales 2020 de la commune perçues				50 092 €

RÉPARTITION DES TAXES COMMUNALES

Sur la taxe d'habitation



COMMUNE = 44,46 €
 INTERCOMMUNALITÉ = 55,03 €
 TAXE SPÉCIALE = 0,51 €

Sur la taxe foncière du non bâti



COMMUNE = 42,79 €
 INTERCOMMUNALITÉ = 42,52 €
 CHAMBRE D'AGRICULTURE = 14,69 €

Sur la taxe foncière du bâti

TAXE ORDURES MÉNAGÈRES = 20,11 €

TAXE SPÉCIALE = 0,24 €



COMMUNE = 12,42 €
 INTERCOMMUNALITÉ = 20,45 €
 DÉPARTEMENT = 46,78 €

RAPPORT ANNUEL 2020

Collecte des textiles, en kilogrammes, sur le point de Ladevèze-Rivière.

Points de collecte	Appart	Nb cont	Date Pose	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Tt n-1	Kg/Hab.
LADÈVEZE RIVIÈRE - Chemin du Lista	public	1	30/08/2012	266	146	202	0	258	118	243	149	248	172	56	53	1911	2446	0
Nombre de passages				3	4	1	0	1	2	2	4	4	4	4	2	31	0	
Ss-total LADÈVEZE-RI VIÈRE		1		266	146	202	0	258	118	243	149	248	172	56	53	1911	2446	8.57
TOTAL		1		266	146	202	0	258	118	243	149	248	172	56	53	1911	2446	8.57
Gumul		1		266	412	614	614	872	990	1233	1382	1630	1802	1858	1911	-	-	-
PA non collectés cette année																		0
Nombre de P.A différents: 58																		



- ← **ÉGLISE SAINT-LAURENT**
Réparation de l'appareil campanaire de l'église Saint-Laurent. Travaux réalisés par l'entreprise Laumaillé.
 Coût : 1 716,52 €, dont 683,52 € remboursés par l'assurance.

SALLE DES FÊTES

Nettoyage de la salle des fêtes, mairie, maison des associations et ex-salle de classe numéro 1. Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale lors d'une après-midi citoyenne.



- ← **LAVOIR SAINT-ANDRÉ**
 La rambarde du lavoir de Saint-André a été **repeinte en rouge basque**. Travaux réalisés en régie.

SCOUTS

La commune a le projet d'accueillir au mois de juillet des scouts (entre 25 et 30, dont 7 mineurs), qui durant cinq jours assureront sur notre patrimoine diverses tâches proposées.

Sur l'église Saint-André :

- nettoyage et vernissage/cirage du confessionnal et de la chaire,
- nettoyage et peinture de la rampe de la chaire,
- nettoyage et vernissage de l'escalier.

Sur l'église Saint-Laurent :

- peinture des murs de la sacristie,
- nettoyage des cloches,
- et, suivant le temps dont ils disposent, inventaire des objets sacrés.

Il a été acté que leur camp sera établi à Ladevèze-Ville, à côté du club house, le site disposant d'un barbecue. Nous fournirons le matériel nécessaire pour leur permettre de réaliser les travaux ainsi que les équipements sanitaires : masques et gel hydroalcoolique. Par ailleurs, chaque scout réalisera un test COVID 19 avant de venir. Enfin, les scouts déclareront leur mission à la préfecture et disposeront des assurances nécessaires telle que la responsabilité civile.

Le conseil municipal souhaite remercier vivement les Ladevéziennes et les Ladevéziens qui ont contribué et participé aux différents travaux d'entretien de l'ensemble des patrimoines de notre village.

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET CURAGE ↓

La campagne de curage des fossés a été réalisée dans le courant des mois de février et mars et a concerné les chemins de La Bachotte, de Piqûre, du Lavoir de Saint-Laurent, de la Croix et du chemin de Biroulet. Un enrochement a été réalisé sur le pont du chemin des Arrious. Montant des travaux estimé : 4 215 € HT.



Chemin du Lavoir



Chemin de la Croix



Enrochement chemin des Arrious

CHEMIN DE L'ÉGLISE VIEILLE

La **première tranche des travaux de réfection du chemin de l'Église Vieille** démarre dans le courant du printemps et concernera les travaux de reprofilage. Le revêtement sera réalisé en 2022. Coût estimé, 1^{ère} phase : 8 162,60 € HT.

CHEMIN DE LA CARRÈRE LONGUE →

Réalisation d'un caniveau cimenté.



INSTALLATION DE PANNEAUX →

Installation des panneaux d'entrée du village sur les chemins de l'Église Vieille et d'Espalanque
Coût : 552,52 € HT.

Installation de panneaux de signalisation « rappel limitation de vitesse » au cœur du village sur la route départemental 14.
Coût pour la commune : 295,82 € HT (achat des deux panneaux et des mâts).

La pose étant à la charge et réalisée par le conseil départemental.



← ↓ BÉTONNAGE DES SOCLES DE PANNEAUX

Dans le cadre de la campagne Zéro-Phyto, co-financée par l'agence de l'eau, cette opération a concerné 18 panneaux.
Coût pour la commune : 2 148,48 € HT.

Les panneaux implantés sur les chemins communaux en bordure des routes départementales seront pris en charge par le conseil départemental.

CHEMIN D'ESPALANQUE

La réfection du chemin d'Espalanque est programmée pour les années 2024-2025. Le coût estimatif des travaux s'élève à : 31 000 € HT.

Suite aux inondations qu'a connues notre village et qui ont dégradé le chemin d'Espalanque, une demande de subvention a été déposée auprès des services de la Préfecture.



POUR RAPPEL

ÉCOBUAGE

Le brûlage à l'air libre des résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers est régi par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage des déchets ménagers, consultable à la mairie et sur le site Internet.

→ **Il est strictement interdit sur la commune, sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage.** Avant toute action de brûlage, vous devez informer la mairie et, si vous obtenez l'accord, vous devez prévenir le plus proche voisinage.

AUTORISATIONS DE VOIRIE

Les autorisations de voirie relatives aux chemins communaux et ruraux sont co-signées par le maire et le président du SIVOM. Une visite sur place est systématiquement organisée avant toute signature.

→ **Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles à la mairie ou sur le site Internet.**

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui souhaitent effectuer des coupes de bois sur la commune sont priés de bien vouloir en informer la mairie, ceci afin d'établir un état des lieux de la voirie communale et rurale avec les entreprises de débardage et les services du SIVOM. Si d'éventuelles dégradations étaient constatées sur la voirie suite à des travaux de débardage, cela permettrait d'engager des recours contre ces entreprises.

LIEUX-DITS

Des panneaux de lieu-dit peuvent être installés à la demande des propriétaires. Les coûts du panneau et du mât sont à la charge des propriétaires. La commune prend quant à elle en charge le coût des travaux.

→ **Pour toute demande, merci de vous adresser à la mairie.**

La municipalité tient à remercier les Ladevéziens qui font l'effort d'entretenir au-delà des limites de leur propriété (habitations, champs) les banquettes des chemins et/ou les évacuations des fossés. Nous sommes conscients que nous devons être vigilants et rigoureux pour maintenir un village agréable et accueillant. Aussi, cette démarche de la part de ceux qui le peuvent nous aide vraiment dans notre gestion et mérite d'être soulignée.

PLANTATIONS →

Dans le courant de l'automne, l'équipe municipale a planté les arbustes remportés dans le cadre du concours départemental des « Villes et Villages Fleuris », le long de l'allée du cimetière de Saint-André. Ce fut également l'occasion de tailler et de nettoyer les parterres à l'entrée du cimetière.

CIMETIÈRE DE SAINT-LAURENT

Le chêne présent à l'entrée du cimetière Saint-Laurent a été débité. Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale. La souche a été évacuée et le sol a été aplani par le SIVOM.

BANCS →

Les deux anciens bancs d'école ont été restaurés et seront installés devant les deux cimetières. Travaux réalisés en régie, par l'équipe municipale.

Très bientôt, un autre banc sera créé afin d'être installé aux abords du lavoir de Saint-Laurent.



PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Mise en place de nichoirs à mésanges et à chauves-souris.
Mulching régulier des plantations avec les feuilles mortes.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dans le cadre de l'édition 2020 du concours départemental des « Villes et Villages Fleuris », le jury est venu nous rendre visite le 5 août 2020. De nombreux points positifs ont été relevés et des pistes d'amélioration ont été proposées. À l'issue de cette visite, le jury a tenu à féliciter la motivation et le dynamisme de l'ensemble des acteurs de ce projet.

Cependant, en raison du contexte sanitaire, la cérémonie de remise de prix initialement prévue en novembre 2020 a été renvoyée à une date ultérieure. Dans l'attente de sa tenue, nous préparons d'ores et déjà la participation de notre commune à l'édition 2021.

PROJET RELAIS DE PRODUCTEURS

Suite aux très nombreux avis favorables de la part des administrés (96,5 %) concernant la mise en place sur notre commune d'un relais de producteurs locaux, le conseil municipal travaille activement à sa concrétisation.

Dans un premier temps, le relais sera implanté dans la cuisine de la salle des fêtes et sera ouvert les vendredis en fin d'après-midi.

Dès que possible, une réunion sera organisée avec l'ensemble des producteurs afin de planifier ensemble une période d'essai.



PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal a souhaité valoriser le terrain communal contigu au lotissement à travers un projet de centrale photovoltaïque au sol. La société Générale du Solaire a proposé à notre commune une offre de location pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol pouvant produire 3,1 GWh/an d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 1 040 foyers, et permettant une économie de 200 tonnes de CO2 par an. Celle-ci sera sécurisée par la pose d'un grillage entouré par une haie champêtre.

Cette offre de location se traduit par un bail emphytéotique, signé pour une durée de 40 ans, qui permettra à notre village d'encaisser un loyer de 10 000 €/an. À la fin du bail, la Générale du Solaire démantèlera l'installation photovoltaïque et remettra en état le terrain, conformément à l'état des lieux initial.

Pendant toute la durée d'exploitation, la Générale du Solaire se chargera de la maintenance des équipements et de l'entretien des surfaces.

Ainsi, la commune vient de signer une promesse de bail avec la société Générale du Solaire d'une durée de 3 ans. Au cours de cette période, l'étude d'impact sera réalisée sur une année entière et devrait débiter d'ici quelques jours. Durant l'année 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que les demandes de contrat de vente de l'électricité seront déposées.

Des réunions publiques seront proposées durant cette période.

La centrale pourrait être construite dans le courant de l'année 2023, pour une mise en service au début de l'année 2024.

Retombées fiscales pour la commune et la communauté de communes :

Outre le loyer annuel estimé à 10 000 €/an, nos deux collectivités bénéficieront de retombées fiscales au travers de taxes :

Taxe d'aménagement pour la commune 1^{ère} année : environ 4 642 €.
Taxe foncière pour la commune : 244 €/an.
CFE – Part ComCom : 1 053 €/an.
IFER – Part ComCom : années 1-20 : 3 952 €/an,
années 21-40 : 11 578 €/an.

Actions envisagées :

Coactivité pastorale d'entretien de la parcelle par des moutons.
Implantation de ruches et de cultures mellifères.
Visite pédagogique pour le public des élèves ainsi que tout autre public.
Communication avec l'installation de panneaux d'affichage digital et de panneaux explicatifs retraçant l'histoire du terrain.

Générale du Solaire :

Siège à Paris et antenne à Montpellier.
Plus de 10 ans d'expertise dans les projets photovoltaïques.
Maîtrise de la chaîne d'un projet photovoltaïque, du développement jusqu'à l'exploitation pendant toute sa durée de vie.
Partenaire de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).



COMMISSION VIE DU VILLAGE

DÉFIBRILLATEUR

Achat d'un nouveau défibrillateur, en remplacement de l'ancien. La commune a pu bénéficier d'un tarif négocié par la communauté de communes dans le cadre d'une commande groupée. Coût : 1 629,60 €, dont 700 € pris en charge par la caisse locale de Groupama.

Le défibrillateur sera installé dans le courant du printemps, accompagné d'une signalétique.



FESTIVITÉS 2020 ET 2021

Comme vous le savez, en raison du contexte sanitaire, les festivités habituelles célébrées en notre commune ont été soit **annulées** : repas de la gym volontaire, repas des aînés, soirées théâtre ou cabaret, concerts en l'église Saint-Laurent, fête locale, repas de la chasse, soirée Téléthon, vœux du maire, soit **reportées à des jours meilleurs** : félicitations aux jeunes diplômés 2020 et 2021 qui seront programmées ultérieurement, soit encore **adaptées** : cours de la gym volontaire en extérieur ou en visio, marche annuelle organisée par le comité des fêtes maintenue dans le respect des gestes barrières.



← COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La traditionnelle cérémonie publique de commémoration du 11 Novembre ayant été annulée, les drapeaux ainsi qu'une gerbe ont toutefois été déposés devant le Monument aux morts de la commune.

CAMPAGNE DE STÉRILISATIONS ET D'IDENTIFICATIONS DES « CHATS LIBRES »

Cette année encore, une convention signée avec la fondation Brigitte Bardot et le cabinet vétérinaire Vet In Marciac va permettre de stériliser et d'identifier 8 chats errants (4 mâles et 4 femelles) afin de lutter contre leur prolifération.

Aussi, la municipalité vous invite à lui signaler les chats et chattes errants qui pourraient être identifiés, stérilisés puis remis sur leur site d'origine, sous leur nouveau statut de « chats libres ».



DÉCORATIONS DE NOËL

Pour célébrer Noël et égayer le village, diverses décorations ont été réalisées et mises en place à la mairie ainsi qu'autour de la salle des fêtes.



Encore merci aux petites mains habiles
qui ont contribué à l'embellissement de notre village !!

COMMISSION COMMUNICATION

RURACONNECT

La maison des associations de la commune a été inscrite dans le réseau RuraConnect de l'Association des Maires Ruraux de France. Ce réseau, qui vise à redynamiser les campagnes, propose aux télétravailleurs comme aux professionnels un espace de travail partagé et/ou d'organisation de réunions. Équipée d'un ordinateur, d'un vidéo-projecteur, d'un téléviseur et disposant d'un accès à internet par wi-fi, la maison des associations est ouverte le lundi matin, le mardi matin, le jeudi matin et le samedi matin.

Pour découvrir le dispositif ou réserver la salle : <https://ruraconnect.fr/>

TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE

En 2020, notre commune a vu son label « Territoire Numérique Libre » renouvelé. Celui-ci encourage les usages numériques libres, ouverts et collaboratifs au sein des collectivités territoriales en valorisant les choix stratégiques et techniques établis : mise à disposition des données publiques (open data), utilisation de formats ouverts, utilisation de logiciels et systèmes libres, etc. Il récompense également la mutualisation des ressources, le bon usage de l'argent public et toutes les initiatives en faveur des biens communs numériques sur le territoire.

Dans cette optique, le conseil municipal vous invite une nouvelle fois à consulter le site internet : <https://comptoir-du-libre.org>, qui recense un très grand nombre de logiciels libres dans différents domaines d'application (bureautique, développement, infrastructure, multimédia, web). Ces logiciels, qui s'avèrent déjà utiles aux services publics et à leurs utilisateurs, peuvent également l'être pour vous, en tant que professionnels ou particuliers.

Pour en savoir plus sur ce label : <https://territoire-numerique-libre.org/>

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Face à la recrudescence d'attaques de hackers ces derniers temps, nous vous rappelons quelques consignes de sécurité élémentaires.

1. Choisir avec soin ses mots de passe

Le mot de passe est un outil d'authentification utilisé notamment pour accéder à un équipement numérique et à ses données. Pour bien protéger vos informations, choisissez des mots de passe difficiles à retrouver à l'aide d'outils automatisés ou à deviner par une tierce personne.



Choisissez des mots de passe composés si possible de 12 caractères de type différent (majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux) n'ayant aucun lien avec vous (nom, date de naissance...) et ne figurant pas dans le dictionnaire.

Deux méthodes simples peuvent vous aider à définir vos mots de passe :

- La méthode phonétique : « J'ai acheté 5 CDs pour cent euros cet après-midi » : ght5CDs%E7am ;
- La méthode des premières lettres : « Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé » : aE2IP,IJ2Géa!

Définissez un mot de passe unique pour chaque service sensible. Les mots de passe protégeant des contenus sensibles (banque, messagerie professionnelle...) ne doivent jamais être réutilisés pour d'autres services.

2. Mettez régulièrement à jour vos logiciels

Dans chaque système d'exploitation (Android, IOS, MacOS, Linux, Windows,...), logiciel ou application, des vulnérabilités existent. Une fois découvertes, elles sont corrigées par les éditeurs qui vous proposent des mises à jour de sécurité.

Il est fortement recommandé d'appliquer les mises à jour proposées par les éditeurs. Les attaquants exploitent ces vulnérabilités pour mener à bien leurs opérations encore longtemps après leur découverte et leur correction.

3. Effectuez des sauvegardes régulières

Pour veiller à la sécurité de vos données, il est vivement conseillé d'effectuer des sauvegardes régulières (quotidiennes ou hebdomadaires par exemple). Vous pourrez alors en disposer suite à un dysfonctionnement de votre système d'exploitation ou à une attaque.

Pour sauvegarder vos données, vous pouvez utiliser des supports externes tels qu'un disque dur externe réservé exclusivement à cet usage ou, à défaut, un CD ou un DVD enregistrable.

Soyez prudent aussi avec votre smartphone et/ou votre tablette. Les smartphones sont aujourd'hui très peu sécurisés. Il est donc indispensable d'appliquer certaines règles élémentaires de sécurité informatique :

- N'installez que les applications nécessaires et vérifiez à quelles données elles peuvent avoir accès avant de les télécharger (informations géographiques, contacts, appels téléphoniques...). Certaines applications demandent l'accès à des données qui ne sont pas nécessaires à leur fonctionnement, il faut éviter de les installer.
- En plus du code PIN qui protège votre carte téléphonique, utilisez un schéma ou un mot de passe pour sécuriser l'accès à votre terminal et le configurer pour qu'il se verrouille automatiquement.
- Effectuez des sauvegardes régulières de vos contenus sur un support externe pour pouvoir les conserver en cas de restauration de votre appareil dans son état initial.
- Ne préenregistrez pas vos mots de passe.

4. Soyez prudent lors de l'utilisation de votre messagerie

Les courriels et leurs pièces jointes jouent souvent un rôle central dans la réalisation des attaques informatiques (courriels frauduleux, pièces jointes piégées, etc.).

Lorsque vous recevez des courriels, prenez les précautions suivantes :

- L'identité d'un expéditeur n'étant en rien garantie : vérifiez la cohérence entre l'expéditeur présumé et le contenu du message et vérifiez son identité. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter directement l'émetteur du mail.
- N'ouvrez pas les pièces jointes provenant de destinataires inconnus ou dont le titre ou le format paraissent incohérents avec les fichiers que vous envoient habituellement vos contacts.
- Si des liens figurent dans un courriel, passez votre souris dessus avant de cliquer. L'adresse complète du site s'affichera dans la barre d'état du navigateur située en bas à gauche de la fenêtre (à condition de l'avoir préalablement activée). Vous pourrez ainsi en vérifier la cohérence.
- Ne répondez jamais par courriel à une demande d'informations personnelles ou confidentielles (ex : code confidentiel et numéro de votre carte bancaire). En effet, des courriels circulent aux couleurs d'institutions comme les Impôts pour récupérer vos données. Il s'agit d'attaques par hameçonnage ou « phishing ».
- N'ouvrez pas et ne relayez pas de messages de types chaînes de lettre, appels à la solidarité, alertes virales, etc.
- Désactivez l'ouverture automatique des documents téléchargés et lancez une analyse antivirus avant de les ouvrir afin de vérifier qu'ils ne contiennent aucune charge virale connue.

5. Téléchargez les programmations sur les sites officiels des éditeurs

Si vous téléchargez du contenu numérique sur des sites Internet dont la confiance n'est pas assurée, vous prenez le risque d'enregistrer sur votre ordinateur des programmes ne pouvant être mis à jour, qui, le plus souvent, contiennent des virus ou des chevaux de Troie. Cela peut permettre à des personnes malveillantes de prendre le contrôle à distance de votre machine pour espionner les actions réalisées sur votre ordinateur, voler vos données personnelles, lancer des attaques, etc.

Afin de veiller à la sécurité de votre machine et de vos données :

- Téléchargez vos programmes sur les sites de leurs éditeurs ou d'autres sites de confiance.
- Pensez à décocher ou désactiver toutes les cases proposant d'installer des logiciels complémentaires.
- Restez vigilants concernant les liens sponsorisés et réfléchissez avant de cliquer sur des liens.
- Désactivez l'ouverture automatique des documents téléchargés et lancez une analyse antivirus avant de les ouvrir afin de vérifier qu'ils ne contiennent aucune charge virale connue.

6. Soyez vigilant lors d'un paiement sur Internet

Lorsque vous réalisez des achats sur Internet, via votre ordinateur ou votre ordiphone (smartphone), vos coordonnées bancaires sont susceptibles d'être interceptées par des

attaquants directement sur votre ordinateur ou dans les fichiers clients du site marchand. Ainsi, avant d'effectuer un paiement en ligne, il est nécessaire de procéder à des vérifications sur le site Internet :

- Contrôlez la présence d'un cadenas dans la barre d'adresse ou en bas à droite de la fenêtre de votre navigateur Internet (remarque : ce cadenas n'est pas visible sur tous les navigateurs).

- Assurez-vous que la mention « https:// » apparait au début de l'adresse du site Internet.
- Vérifiez l'exactitude de l'adresse du site Internet en prenant garde aux fautes d'orthographe par exemple.

Si possible, lors d'un achat en ligne :

- Privilégiez la méthode impliquant l'envoi d'un code de confirmation de la commande par SMS.

- De manière générale, ne transmettez jamais le code confidentiel de votre carte bancaire.

- N'hésitez pas à vous rapprocher votre banque pour connaître et utiliser les moyens sécurisés qu'elle propose.

7. Prenez soin de vos informations et de votre identité numérique

Les données que vous laissez sur Internet vous échappent instantanément. Des personnes malveillantes pratiquent l'ingénierie sociale, c'est-à-dire récoltent vos informations personnelles, le plus souvent frauduleusement et à votre insu, afin de déduire vos mots de passe, d'accéder à votre système informatique, voire d'usurper votre identité.

Une grande prudence est conseillée dans la diffusion de vos informations personnelles sur Internet :

- Soyez vigilant vis-à-vis des formulaires que vous êtes amenés à remplir.
- Ne transmettez que les informations strictement nécessaires.
- Pensez à décocher les cases qui autoriseraient le site à conserver ou à partager vos données.

- Ne donnez accès qu'à un minimum d'informations personnelles et professionnelles sur les réseaux sociaux, et soyez vigilant lors de vos interactions avec les autres utilisateurs.

- Pensez à régulièrement vérifier vos paramètres de sécurité et de confidentialité.
- Utilisez plusieurs adresses électroniques dédiées à vos différentes activités sur Internet : une adresse réservée aux activités dites sérieuses (banques, recherches d'emploi, activité professionnelle...) et une adresse destinée aux autres services en ligne (forums, jeux concours...).

➔ Pour plus d'infos et de conseils, consultez le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : <https://ssi.gouv.fr/>

INFORMATIONS UTILES : MaPrimeRénov'

Qu'est-ce que c'est ?

Lancée le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- un bonus sortie de passoire
- un bonus bâtiment basse consommation
- un forfait rénovation globale
- un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage

Qui peut en bénéficier ?

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires depuis le 1^{er} octobre 2020, et ce, quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location. MaPrimeRénov' est aussi accessible aux copropriétés pour les travaux dans les parties communes.

Pour quels montants et quels travaux ?

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Un simulateur Simul'Aides vous permet de savoir à quel niveau d'aide vous avez droit.

Simulateur des aides : <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaid>

Comment en bénéficier ?

Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés depuis le 1^{er} octobre 2020 sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide, les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' pouvant être déposés depuis le 11 janvier 2021 : sur le site <http://www.maprimerenov.gouv.fr>

Est-elle cumulable ?

Oui. Ma primeRénov' est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ou encore les aides des collectivités locales (Région, Département) ou celles d'Action logement. Par ailleurs, vos travaux bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5 %.

Liens : entreprises RGE : <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

Les aides possibles :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>

Rénovation énergétique – conseils :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>

Rénovation énergétique – Lien Région : <https://renovoccitanie.laregion.fr>

Guichet Région : 93 route de Pessan – 32000 AUCH – 05 62 67 31 30

contact@renovgers.fr – <https://www.gers.fr/>

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 17h . Mercredi : 8h30 - 12h30.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : CONSEILS POUR BIEN CHOISIR LES PROFESSIONNELS

Afin de vous prémunir contre les risques éventuels de faire appel à un professionnel douteux, voici quelques réflexes à suivre afin de réaliser les travaux énergétiques de votre logement en toute sérénité.

1. Ne signez pas d'engagement lorsqu'une entreprise vient vous démarcher.

Laissez-vous le temps de la réflexion et de la compréhension. Vérifiez les informations qui vous ont été transmises, en particulier l'identité du professionnel et les données chiffrées avancées.

- Méfiez-vous tout particulièrement des entreprises prétendant être mandatées par un organisme public, car les services publics ne démarchent jamais, que ce soit par internet, par téléphone ou au domicile.

- Avant de signer, lisez bien l'intégralité du ou des documents. Si vous avez signé et regrettez, n'hésitez pas à faire valoir votre droit à la rétractation prévu par la loi dans un délai de 14 jours.

2. Avant de vous lancer dans des travaux, faites quelques vérifications

- En cas de doute sur un professionnel ou de question, contactez un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou, sur le site Internet <https://www.faire.gouv.fr/>, le service public qui vous guidera dans vos travaux de rénovation énergétique.

- Examinez la qualité des sites Internet ou de la documentation fournie et la lire avec attention préalablement à la signature.

- Comparez les prestations et les prix avec d'autres professionnels. Prenez le temps de comparer les offres en contactant plusieurs entreprises, surtout si vous avez été démarché.

- Contrôlez le label du professionnel : si vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et de l'éco-prêt à taux zéro (éco PTZ), vous devez choisir un professionnel labellisé « garant de l'environnement » (RGE). Pour trouver un professionnel RGE ou vérifier que le professionnel que vous engagez est bien labellisé RGE (consultez l'annuaire des professionnels RGE). Attention cependant, être labellisé RGE ne garantit pas que l'entreprise n'ait pas de pratiques commerciales trompeuses.

3. En cas de financement des travaux par un prêt, soyez vigilant

- Prenez connaissance attentivement de l'exemplaire papier de l'offre de crédit qui doit obligatoirement être remis par l'organisme bancaire.

- Soyez vigilant en cas de remboursement différé des premières mensualités. De telles modalités peuvent contribuer à augmenter significativement le coût total du prêt.

- Soyez vigilant à l'attestation de fin de travaux, qui confirme la conformité de la prestation rendue et marque le début des obligations de remboursement.

4. En cas de travaux ne s'étant pas déroulés comme prévu, faites-vous assister

- Faites une réclamation via le formulaire présent sur le site Internet <https://faire.gouv.fr> pour des travaux réalisés par une entreprise RGE.

- Saisissez gratuitement le médiateur de la consommation choisi par le professionnel en cas de litige. Ses coordonnées doivent être présentes sur les documents contractuels.

- Faites-vous assister par une association agréée de protection des consommateurs en cas de besoin.

- Signalez les manquements du professionnel en contactant la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du département et assignez le professionnel devant le juge civil pour tout contentieux lié à l'exécution du contrat.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

LES ZALAMBIQUÉS

Atelier de théâtre enfants (répétition tous les mercredis après-midi) et troupe de théâtre adultes (répétition le mardi soir).

Président : Joël CLISSON

Tél. : 05 62 09 69 48

LA BOULE LADEVÉZIENNE

Club de pétanque de Ladevèze-Rivière en cours de création et d'installation.

Président : Jean-Michel Esquerra

Tél. : 06 07 90 82 68

LE COMITÉ DES FÊTES

Organisateur de la fête locale le premier week-end de septembre.

Président : Bastien TORRENT

Tél. : 06 48 27 17 50

SAUVEGARDE DE LA CHASSE

Organisateur de battues règlementaires aux chevreuils, de lâchers de gibiers et d'un banquet de la chasse.

Président : David LAMOTHE

Tél. : 06 77 07 42 46

LA GYM VOLONTAIRE

Cours de gym les mercredis à 19 h et vendredis à 18 h et de yoga les mardis soir à Ladevèze-Ville. Organisatrice d'une journée au profit du Téléthon.

Présidente : Corinne SAUGER

Tél. : 06 13 79 06 55

LADEVÈZE & SON HISTOIRE

Protection et mise en valeur du patrimoine local (Ladevèze-Rivière & Ladevèze-Ville).

Président : Cyril COTONAT

Tél. : 05 62 69 39 12

Un grand **MERCI** à tous les bénévoles
qui œuvrent au sien des associations
pour faire vivre notre village !

PERMANENCES DU MAIRE - OUVERTURE DU SECRETARIAT - AGENTS COMMUNAUX

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Permanences du maire	9 h - 12 h					10 h 30 - 12 h 30
Ouverture du secrétariat	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30		8 h 30 - 12 h 30		
Agent communal	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	M. Técoières (2 h)	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	

Pour contacter la mairie :

Tél. / Fax : **05 62 69 39 12**

mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

www.mairie-ladeveze-riviere.fr

NOUVEAUX LADEVÉZIENS

Gilbert Skotarek et Danièle Klivijtmans - impasse de Carrèrebraque

Daniel Usai - logement 3, lotissement Cœur de Village

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Martin Arjo, le 29/10/2020.

DÉCÈS

Jean-Louis Menne, le 8/02/2021.

MARIAGES

Sylvie Dion et Jean-Pierre Prat, le 3/10/2020.

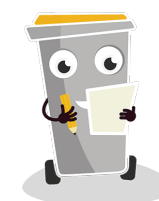
COLLECTE DES DÉCHETS



collecte le **MERCREDI** matin



ORDURES MÉNAGÈRES



collecte le **MARDI** matin



DÉCHETS RECYCLABLES

➔ Des cabas sont à votre disposition à la mairie pour l'acheminement de vos déchets recyclables jusqu'à l'aire des poubelles.

SDIS 32 – SAPEURS POMPIERS



Désormais, notre commune dépend, pour les interventions d'incendie, de secours à la personne ou encore d'opérations diverses, **des centres de secours de PLAISANCE-DU-GERS et de MARCIAC.**



BOUCHONS PLASTIQUE & LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES



Des collecteurs de bouchons en plastique et en liège ainsi que de cartouches d'encre pour imprimante usagées sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



NUISANCES SONORES



Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués, de jour comme de nuit, par un individu, un appareil (tondeuse, musique...) ou un animal (abolements...). En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage, dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est présumée, sans que ce bruit soit répétitif, intense, ni qu'il dure dans le temps.

➔ **Dans tous les cas, une résolution amiable est recommandée.**

DÉPÔTS SAUVAGES

Ces dernières années, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés.

→ **La municipalité ne peut tolérer ces comportements d'incivisme et prendra toutes les mesures nécessaires.**

De même, certaines personnes déposent à l'aire des poubelles des déchets autres que des ordures ménagères ou des déchets recyclables.

Pourtant, des déchetteries sont à la disposition des administrés à moins de 10 km !

- À Marciac : Lieu-dit Peyran - **05 62 09 36 49**
- et à Plaisance-du-Gers : Les Abouats - **05 62 08 17 62**

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MARCIAC	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	fermé	8 h 30 - 12 h 30	14 h - 17 h
PLAISANCE	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	8 h 30 - 13 h

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

				
ampoules, néons	batteries	bois	cartouches d'imprimante	DASRI
				
déchets dangereux	déchets verts	DEEE équipements électriques	encombrants	ferraille
				
gravats	gros cartons	huiles minérales et végétales	piles	verre

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU	15
Police / Gendarme	17
Pompiers	18
Gendarmeries nationales - Marciac / Plaisance	05 62 09 38 17 / 05 62 69 30 17
Sapeurs Pompiers - Marciac / Plaisance	05 62 09 36 44 / 05 62 69 42 98
Centre hospitalier Auch	05 62 61 32 32
Centre hospitalier Vic-en-Bigorre	05 62 54 70 00
Centre hospitalier Mont-de-Marsan (dont Imagerie médicale / Radiologie)	05 58 05 19 00
Radiologie et échographie Vic-en-Bigorre	05 62 96 88 12
Pharmacies - Marciac / Plaisance	05 62 09 38 06 / 05 62 69 32 47
Dr Küppers - Marciac	05 62 03 40 81
Dr Popescu - Marciac	05 62 08 70 16
Dr Gebbink & Dr Pérat - Plaisance	05 62 69 30 01
Dr Lissac - Plaisance	05 62 69 30 13
Dr Saris - Plaisance	05 62 09 15 61
Maison de santé - Marciac	05 67 20 70 30
Centre Anti-poison - Toulouse	05 61 77 74 47
Appel d'urgence européen	112
Service aux malentendants	114
Accueil sans abri	115
Allô Enfance Maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
Sida Info Service	0800 840 840
SOS Agriculteurs en difficulté	05 63 66 82 61

CENTRES DE VACCINATION ANTI-COVID DE PROXIMITÉ

Prise de rendez-vous en ligne : <https://www.gers.fr/rdv-vaccination> ou au 0 800 72 32 32. La plateforme <https://vitemadose.covidtracker.fr> permet de repérer les centres disposant de rendez-vous la veille pour le lendemain.

Je me fais vacciner contre la COVID-19 : Pourquoi ?

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin contribuera à maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur le long terme. Selon la Haute Autorité de la Santé (HAS), les premiers objectifs du programme de vaccination seront de réduire la morbidité et la mortalité attribuables à la maladie (hospitalisations, admissions en soins intensifs et décès) et de maintenir les activités essentielles du pays, particulièrement celles du système de santé, pendant l'épidémie.

Suis-je éligible à la vaccination ?

Sont prioritaires : les personnes de plus de 75 ans, celles âgées de 55 ans à 74 ans et celles de plus de 18 ans présentant des comorbidités. Depuis le 31 mai, la vaccination est étendue à tous les adultes sans condition.

Préfecture du Gers : <https://www.gers.gouv.fr/>